

NOTE DE PRESENTATION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune a prévu un emplacement réservé n°2 relatif à l'extension du cimetière communal. Ce terrain d'environ 8000 m² est situé au Nord de la Commune et est contigu au cimetière existant.

En effet il apparaît que le cimetière actuel ne disposera plus dès fin 2016 d'espaces disponibles en nombre suffisant. Il est nécessaire de prévoir son extension pour créer de nouvelles concessions et prévoir un espace parking suffisant pour gérer l'affluence des cérémonies.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte l'obligation légale d'inhumér toute personne décédée sur le territoire de la Commune.

Le terrain choisi, aujourd'hui propriété de la Ville, contigu au cimetière actuel, est situé à moins de 35 mètres de futures habitations autorisées dans le cadre de la ZAC de Balory à dominante habitat.

Ainsi, la procédure d'extension du cimetière est soumise aux dispositions de l'article L 2223-1 du code général des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre qu'est réalisée la présente enquête publique.

Par ailleurs des scénarios d'aménagement potentiels sont présentés dans le dossier soumis à enquête publique